

Conseil Municipal

Du 21 MAI 2015

Présents : Mesdames ALLAIRE, BLANCHARD, CUMANT, GRANDJEAN, SABLERY, SAMSON SEVESTRE

Messieurs NEUVILLE, DUTEL, DUBOURGUAIS, SOLVE, QUEMENER, CORBIN

Pouvoirs : Madame BRUN, Monsieur LE BARON,

Approbation du compte-rendu de conseil du 1^{er} Avril 2015.

Cambremer Evénements :

Madame le Maire nous informe, qu'à la suite d'une assemblée générale de Cambremer Evénements, des problèmes ont été soulevés sur les statuts et sur la convention. Elle explique que Madame Samson, Monsieur F. Masse, président de Cambremer Evénements, et elle-même se sont rendus à AE14 (animation emploi calvados, association de conseils aux associations et collectivités, surtout sur le volet social) le mercredi 20 Mai dernier afin d'avoir des précisions. Elle donne la parole à F. Masse invité à cette occasion.

F. Masse explique les deux soucis soulevés : 1) les statuts : les élus présents au sein du conseil d'administration en tant que membre de droit avec voix délibérative, pourraient les conduire à être accusés de gestion de fait. La commune pourrait, par exemple, devenir solidaire de toutes dettes contractées par l'association. Sur ce point, le problème pourrait se résoudre simplement en enlevant la voix délibérative.

2) la convention : Dans la mesure où une association perçoit des fonds pour des biens appartenant à la commune, la convention devrait être requalifiée en DSP. La convention se terminera en 2016, elle se reconduit par tacite reconduction par tranche de trois années. Cambremer Evénements souhaiterait que la commune reprenne la gestion de cette salle mais pourrait, si la mairie le souhaite, apporter son soutien à la programmation.

Prêt de la mairie de ST PAIR:

Monsieur Quemener souhaite que soit évoqué le prêt d'un bien de la commune de St Pair du Mont au club photo. Cela impliquerait que la mairie ne serait plus disponible puisque dédiée entièrement au club photo dont le matériel resterait en place. Lorsque Monsieur Quemener avait donné son accord, il pensait que c'était pour une salle du presbytère et que la petite mairie ne servirait, elle, qu'occasionnellement, pour des réunions d'associations.

Madame le Maire constate qu'il y a eu un problème de compréhension et il est décidé que cette solution du presbytère soit proposée au club photo, en leur stipulant bien que ce prêt serait temporaire.

Subventions :

Madame le Maire donne lecture du détail des subventions. Accord du conseil municipal.

Délibérations EPFN :

Madame le Maire rappelle que la date butoir pour racheter l'ancien garage Hermilly auprès de l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) est 2015, cet achat doit se faire cette année. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à contracter cet achat pour un montant de 212 411,90 € TTC et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibérations AMENDES DE POLICE:

Madame le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de procéder à la demande du versement des amendes de police au titre des travaux qui pourraient être envisagés parking de l'Europe et dans l'entrée de bourg, route de Rumesnil. Accord du conseil.

Délibération AIDE PARLEMENTAIRE :

Madame le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de procéder à la demande d'une aide parlementaire auprès de Monsieur AUBEY, sénateur, au titre de l'aménagement d'un local jeune.
Accord du conseil.

TRAVAUX ET DEVIS :

Monsieur Neuville fait un récapitulatif de tous les devis qui ont été demandés : travaux des chemins, parking de l'Europe, entrée de bourg par Rumesnil avec deux choix chiffrés :

- plateau au niveau de la sortie des coteaux 10 426€
- plateau plus près de l'entrée de bourg 4 256€

(La première solution étant une préconisation de la sécurité routière) Madame le Maire propose un radar pédagogique mais le coût élevé demande réflexion sur la réelle pertinence de cette installation. Le conseil municipal se prononce en faveur de la première solution par 11 voix pour.

Plus un devis pour la porte entrée de bourg « carrefour du Coteau », Route de Rumesnil pour 3 445 € HT soit 4 134 € TTC.

Indemnités des Elus :

Madame le Maire souhaite baisser son indemnité de Maire pour ne pas dépasser le plafond soumis à cotisations à l'URSSAF et reporter la différence sur l'indemnité des deux Adjoints.

A compter du 1^{er} Mai 2015, le taux de l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire sera de 40 % et celui des Adjoints de 18 %. Accord du Conseil Municipal.

Toiture grange aux dîmes :

L'expert n'a pas constaté de malfaçons de la pose de la part de l'entreprise Desmeziers. Le souci serait dû à la qualité des tuiles (qui sont de vieilles tuiles). Monsieur Peretti, couvreur, doit refaire un devis et Monsieur Desmeziers va solliciter sa garantie décennale.

Bulletin municipal :

Il était convenu qu'un deuxième bulletin municipal serait fait pour le second semestre. Il est donc fixé une date de réunion de la commission communication, à savoir le mercredi 3 juin.

CIMETIERE :

Madame Samson fait état des devis demandés pour un logiciel de gestion des cimetières. Le premier est très élevé car il comprend une forte somme pour la saisie des données. Le cimetière de Cambremer ne compte pas moins de 973 tombes. Le coût pourrait être revu à la baisse si nous saisissons nous même les données, ce qui nécessite un gros travail pour recouper les trois supports d'informations. Madame Samson remarque qu'il faudra de toute façon refaire un relevé dans les cimetières pour actualiser les données. Il y a donc lieu de prévoir une réunion de la commission cimetière. Le deuxième devis est nettement moins cher mais Madame Samson signale qu'elle n'arrive pas à joindre le prestataire malgré des messages laissés. Le conseil municipal souhaite que soient demandés d'autres devis avant de prendre une décision.

Ecole de Cambremer :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la fermeture de la 10^{ème} classe est actée malgré une entrevue entre le représentant du DASEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) et les parents d'élèves. L'avenir pourrait être pire d'ici deux ans avec de gros départs de CM2 et de ce fait, une éventuelle nouvelle fermeture de classe.

Les solutions envisagées (entre autres l'accueil des 2 ans sous conditions) ne convient pas à l'équipe enseignante.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux rue du comice :

Monsieur Neuville demande le report des travaux prévus dans la rue du comice au niveau de la caserne des pompiers, d'une part parce qu'il serait plus judicieux d'attendre que les travaux de la caserne soient programmés et d'autre part pour compenser le coût supérieur à celui budgété des autres travaux de voirie.

Communes nouvelles :

Madame Blanchard remarque qu'il va falloir avancer sur notre réflexion de communes nouvelles, savoir si nous faisons nous même la démarche de se mettre en relation avec d'autres communes ou si nous avons une position d'attentiste. Les choses risquent d'évoluer rapidement et il nous faut être prêt dans notre choix.

Mur végétalisé :

il y a plus de 900 alvéoles à fleurir, la tâche est énorme car il faut sortir la terre qui n'est pas bonne avant de pouvoir planter. Une idée est émise de se rapprocher du périscolaire dans le cadre d'un atelier mais également de « jardin partagé » qui pourrait avoir des membres intéressés. Plusieurs pistes sont à creuser pour associer différentes associations ou partie de la population.

Chemin de St Pair :

Monsieur Dubourgais demande où nous en sommes avec ce chemin et par où se fait l'accès ? Monsieur Quemener a rencontré Vincent Legay, régisseur du Haras de Saint Pair qui lui a indiqué que l'entrée pour accéder aux nouvelles constructions du haras de SAINT PAIR se ferait par le chemin derrière le calvaire.

Café Citoyen :

Madame Grandjean informe qu'une réunion aura lieu le mardi 9 juin au « SAISONS », le thème du débat sera : doit-on tout attendre de nos élus ?

En principe, les réunions doivent avoir lieu chaque premier mardi tous les deux mois.

Monsieur Dutel informe que la messe annuelle de Saint Aubin sur Algot aura lieu le dimanche 7 juin à 11 heures suivie du pot de l'amitié.

Madame Samson informe que des contacts sont repris pour :

- le terrain multisports (projet chiffré à établir).
- Skatepark.
- Construction hangar pour ateliers communaux (un rdv est pris).

Madame Blanchard souhaite que le Jumelage « Allemagne-Angleterre-France » soit réactivé.

Madame le Maire remercie les personnes qui ont participé au fleurissement du village, et propose de prévoir l'inauguration du Pôle médical en septembre prochain avec les personnes de l'ancienne mandature ainsi que les mécènes.

Monsieur Quemener :

- informe qu'il faudrait demander à Monsieur Dominique PAUL d'élaguer sa partie sur le chemin VC n°1 de Saint Pair du Mont au Pré d'Auge et concernant ce chemin la famille Primat confirme qu'elle prend à sa charge la réhabilitation de celui-ci
- demande la réparation du pont situé auprès de chez lui.